

Diagnostic de performance énergétique, audit énergétique et vente d'immeuble

#vente immobilière

#Diagnostic Performance Énergétique (DPE)

#audit énergétique

Référence : IMM-18498-518

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Le développement de la réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments et l'accroissement de l'exigence imposée concernant cette performance énergétique est conforme avec les objectifs fixés sur le très long terme : faire face au changement climatique et préparer le parc immobilier français au monde de demain. Cette réglementation peut sembler complexe et il est aisé de s'y perdre. Cette formation a pour objectif de mieux la comprendre.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Comprendre les enjeux de la réglementation relative à la performance énergétique du bien vendu
- Maîtriser le régime juridique de ces deux diagnostics immobiliers
- Conseiller le client selon la situation exposée

Programme de la formation



Introduction

I. Le diagnostic de performance énergétique

A. L'établissement du DPE

- 1) Les immeubles concernés
- 2) L'auteur du DPE
- 3) La durée de validité du DPE

B. Le régime juridique du DPE

- 1) Le contenu du DPE
- 2) Les situations particulières
- 3) La communication du DPE

C. Les sanctions applicables en matière de DPE

II. L'audit énergétique

A. L'établissement de l'audit énergétique

- 1) Les immeubles concernés
- 2) L'auteur de l'audit énergétique
- 3) La validité de l'audit énergétique

B. Le régime juridique de l'audit énergétique

- 1) Le contenu de l'audit énergétique
- 2) Les situations particulières
- 3) La communication de l'audit énergétique

C. Les sanctions applicables en matière d'audit énergétique

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur, Autre.

Pré-requis :

Aucun pré-requis

Les points forts de la formation

- Analyse de la situation exposée et mise en conformité avec la réglementation en vigueur
- Vérification de la validité du DPE ou de l'audit énergétique
- Conseils juridiques aux clients

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 76 participants formés en 2024
- 101 questions écrites sur 2024
- 650 questions orales en 2024

Notre intervenant

Denis ROUSSEAU

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Master 2 Droit et pratique de la procédure

Domaines d'intervention :

- Droit des ventes immobilières
- Promesses de vente
- Réglementation des diagnostics immobiliers
-

